Fonds Social pour le secteur des



Milieux d'Accueil d'Enfants CP 332 – ONSS 022

C/O APEF asbl – 13-15 Square Sainctelette, 1000 Bruxelles Tél: 02/227.22.42 – Fax: 02/227.69.07

emploi-jeune@apefasbl.org - http://www.emploi-jeune.be

Formulaire 2 bis - Demande de contrat ¼ temps supplémentaire

Identification	
N° de dossier (à rappeler dans tout courrier adressé au Fonds MAE)	
Je soussigné (nom, prénom, fonction)	
Nom de l'institution	
Nom, prénom du travailleur	
Adresse e-mail du travailleur	
Dates et formation	
Type de formation	 □ Formation de base □ Formation qualifiante □ Complément CESS □ Autre formation (min 100h)
Intitulé de la formation	
Lieu de formation (Ecole + adresse)	
Horaire de la formation	
Date de début de la formation	Le
Date de fin de la formation	Le
Extrait du Vade-Mecum: () Si l'employeur engage au moins à mi-temps un travailleur, il pourra lui être octroyé un quart temps supplémentaire en vue de faciliter le suivi de la formation (sans dépasser au total un équivalent temps plein). Ce quart temps sera octroyé en complément de l'attribution initiale et pour une période limitée à la durée de la formation. Le contrat concernant le suivi de formation sera conclu sous forme d'avenant au contrat ou sous forme de contrat pour tâche strictement définies (la tâche à accomplir étant le suivi de la formation). Il est financé durant les trimestres de suivi effectif d'une formation de base ou qualifiante à raison d'au moins 1 jour par semaine en moyenne et 100h au total. Des attestations trimestrielles d'assiduité originales devront être transmises au Fonds dans les 15 jours qui suivent le trimestre concerné. ()	
Fait à	Le
Signature	

Janvier 2018 MAE – EJ – F2 bis